
LES GRATIFICATIONS

Année scolaire 2021/2022

GRATIFICATION FINANCIERE DANS LE CADRE DES ATELIERS

Chaque élève allant en atelier se voit attribuer une gratification en fonction de sa participation positive (tenue professionnelle – travail réalisé et comportement adapté).

Un non investissement dans les apprentissages techniques en atelier, des problèmes de comportement en atelier, dans les vestiaires, pourraient entraîner une retenue voire une suppression de la gratification.

La gratification n'est pas un dû – un mauvais comportement en ateliers peut justifier la suppression.